Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 09/04/2025 à 19h15
Réference de l'AR : 054-200070324-20250408-2025_055-DE
Publié le 09/04/2025 ; Rendu exécutoire le 09/04/2025

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du TERRITOIRE de Lunéville à Baccarat

DELIBERATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Communauté de Communes du Territoire De Luneville A Baccarat
*****
SEANCE DU 8 AVRIL 2025

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
79	**52**	**52 + 18 pouvoirs**

Date de convocation
26 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le huit avril à vingt heures trente, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil communautaire, qui a eu lieu à la Salle Polyvalente - 4 rue de la Gare à Bénaménil, sous la présidence de **Bruno MINUTIELLO**, Président.

Présents : **Rose-Marie FALQUE, Martial BANNEROT, Yvette COUDRAY, Christian GEX, Sabine TIHA, Bruno MINUTIELLO, Bernard MICLO, Jacques DEWAELE, Marie-Josèphe GEORGES, Catherine LOY, Fabien KREMER, Jean-Paul FRANCOIS, Michèle MATHIEU, François GENAY, Philippe SCHAEFFER, Alain THIERY, Marie-Lucie HENRY, Gérald FRANCOIS, Michel GRAVIER, Serge DESCLE, Gaël THIRION, Bernard GENAY, Barbara BERTOZZI-BIEVELOT, Michel BOESCH, Ludovic CHAUMET, Anne-Marie DI MARINO, Joëlle DI SANGRO, Christian FLAVENOT, Jonathan HAUVILLER, Alexandra HUGO, Pascal L'HUILLIER, Jacques LAMBLIN, Geoffrey MERESSE-VOLLEAUX, Catherine PAILLARD, Laurie PÉRISSÉ, Thibault VALOIS, Marie VIROUX, Edouard BABEL, Frédéric PRIVET, Jean-Michel TRICOTEAUX, Alain FORTIER, Grégory GERARDOT, Bertrand SCHULTHEISS, Gérard RITZ, Dominique GEORGE, Dominique ROBERT, Dominique ALISON, Francine GARNIER, Isabelle PARISOT, Pascal MARCHAL, Audrey FINANCE, Joël DONATIN.**

Absents : **Laurent KUREK, Thierry BIET, Hervé BERTRAND, Stéphane DECUGIS, Christelle VIVOT, Jean-Luc DEMANGE, Jean-Marie LARDIN, Cédric PERRIN, Michel JACQUOT, Florence DUPAYS, Murielle GRIFFOUL, Christine THOMAS, Ludwig MISCHLER.**

Représentés : **Jocelyne CAREL à Jean-Paul FRANCOIS, Didier COLIN à Sabine TIHA, Christine L'HUILLIER à Jacques DEWAELE, Claude BAILLY à Christian FLAVENOT, Gérald BARDOT à Ludovic CHAUMET, Frédéric BREGEARD à Catherine PAILLARD, Pierre-Jean COURBEY à Rose-Marie FALQUE, Valérie DIDIER à Alexandra HUGO, François FRASNIER à Geoffrey MERESSE-VOLLEAUX, Virginie GENOT à Marie VIROUX, Catherine LAURAIN à Jonathan HAUVILLER, Etienne MAIRE à Thibault VALOIS, Colette MANSUY à Jacques LAMBLIN, Benoît TALLOT à Gérard RITZ, Caroline THOMAS à Alain FORTIER, Matthieu SIGIEL à Bruno MINUTIELLO, Ludivine GEANT à Laurie PÉRISSÉ, Jacques PISTER à Serge DESCLE.**

Monsieur Alain FORTIER a été nommé secrétaire de séance.

Objet : FINANCES – Produits de la taxe GeMAPI 2025
Rapporteur : Gérard RITZ
N° de délibération : 2025_055

Conseillers présents	*Suffrages exprimés avec pouvoir*	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non participant*
52	*18*	*70*	*0*	*0*	*0*

Il est rappelé à l'Assemblée la délibération n° 2018-013 du 25 janvier 2018 instaurant la taxe GeMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) au 1er janvier 2018.

Chaque année, la collectivité doit fixer par délibération le montant de la taxe GeMAPI pour l'année N.

Il est donc proposé au Conseil communautaire de fixer le produit pour l'année 2025 à 250 000 €, afin de financer la compétence GeMAPI comprenant les coûts résultant de l'adhésion à l'Etablissement Public Territorial de Bassin Meurthe-Madon et les charges de personnel.

Le Conseil Communautaire, après avis de la Commission budget et fiscalité, après avis du Bureau, à l'unanimité,

- Fixe le montant de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations à 250 000 € pour 2025.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Bruno MINUTIELLO, Président

Bruno MINUTIELLO
2025.04.09 18:53:58 +0200
Ref:8535342-12816474-1-D
Signature numérique
le Président